

RÈGLEMENT COUREURS DE NÎMES CYCLISME. 2024

1 - REPRÉSENTATION DU CLUB

Le coureur s'engage

A promouvoir honorablement l'image du club

A respecter la réglementation de toutes les fédérations.

A respecter en course les principes du fair-play

A respecter en course les règles de la course d'équipe

A respecter les consignes sportives qui lui sont données.

A porter la tenue du club lors des entraînements collectifs, des compétitions, et des cérémonies protocolaires.

A assister à l'Assemblée Générale dans la mesure du possible, ce qui permet de rencontrer le bureau et voter les décisions prises par celui-ci.

Il autorise NÎMES CYCLISME à utiliser son nom, ses résultats en compétition, ses photos et articles de presse, à des fins promotionnelles (droit à l'image).

2 – SUIVI SPORTIF

Le coureur s'engage à transmettre dans les 2 jours suivant la compétition, son résultat, un petit résumé de la course, voir une photo, au responsable de sa section qui fera suivre à la personne chargée du site internet, pour communication auprès des membres et des partenaires.

3 - SUIVI MÉDICAL

Le coureur s'engage à se soumettre au suivi médical (test d'effort/prise de sang...) s'il est sollicité à cet effet par le club ou les Comité FFC du Gard ou de l'Occitanie.

4 - COTISATION

Le coureur est soumis dans tous les cas au paiement de la cotisation du club, dont le montant est fixé par le Comité Directeur.

5 - LICENCE FFC

Le coureur assurera le paiement de sa licence, au tarif en vigueur de la Fédération Française de Cyclisme.

7 - DÉPLACEMENTS

Le club met à la disposition des coureurs, dans la mesure du possible, un de ses 2 véhicules (Toyota Avensis et Fourgon 7 places) pour effectuer les déplacements **dans les courses prévues au programme du club, pour un minimum de 3 coureurs effectuant le déplacement.** Dans ce cas les frais de carburant et de péage sont pris en charge par le club.

Les licenciés « loisir » pourront bénéficier de ces véhicules s'ils ne sont pas utilisés par les compétiteurs, pour des sorties club. Une prise en charge partielle du déplacement pourra avoir lieu ponctuellement pour les stages en Espagne.

Le responsable du véhicule doit réserver au préalable le véhicule sur le Drive . Seul les licenciés peuvent conduire ces véhicules, dès lors qu'ils ne sont plus en période de permis probatoire.

Remplir le cahier de suivi du véhicule et faire une fiche de déplacement en joignant les divers justificatifs pour remboursement s'il y a lieu . Le plein doit être fait au retour, ainsi qu'un nettoyage du véhicule si besoin.

8 - ÉQUIPEMENT

Le coureur acquiert les équipements vestimentaires du club, au prix décidé par le Comité Directeur. Actuellement au prix coûtant fournisseur.

Une commande est faite en septembre pour les tenues hiver et en mars pour les tenues d'été. En dehors de ces commandes il sera possible d'acquérir des tenues en fonction du stock.

Le coureur pourra obtenir des réductions s'il remplit certaines conditions (voir rubrique Avantages).

9 - ENGAGEMENTS

Le club paye les engagements sur route, de la Fédération Française de Cyclisme, et des courses FSGT sur présentation de justificatif.

Pour le VTT ,en fonction du budget prévisionnel et des sponsors amenés par le Team

Team Cyclo-sport, ou épreuve de masse les engagements pourront être pris en charge par le club à la hauteur de 15€ maximum, en fonction du budget prévisionnel établi en début de saison par le responsable.

Pour le BMX, coupes ou championnats sur avis de l'entraîneur, pour les autres compétitions dans certaines conditions, en fonction du budget prévisionnel accepté par le bureau.

Pour bénéficier de cet avantage, le coureur doit avertir le responsable des engagements **avant 19h00, 3 jours au moins avant la date de la compétition** (exemple : le jeudi 19h00 dernier délai pour une course le dimanche).

10 - CLUB RÉGION

Nîmes Cyclisme a décidé pour la saison 2023 / 2024 de signer la convention avec le club région.

Le club prendra à sa charge la part du ou des coureurs qui seront sélectionnés sur les diverses compétitions. En revanche les équipements sont à la charge du coureur.

L'article 2 est valable aussi pour les compétitions sous les couleurs de club région

11 – RÉCOMPENSES et AVANTAGES

NÎMES CYCLISME souhaite récompenser les coureurs pour leurs assiduités et leurs performances en compétition, leurs fidélités et implication au club.

Les coureurs qui reprendront une licence au club l'année suivante pourront se voir accorder différents avantages. La demande sera sollicitée par le responsable de la section et proposée aux membres du bureau pour validation à la dernière réunion de la saison, avant l'Assemblée Générale.

Sur demande des responsables de section, des néo-licenciés pourront aussi se voir accorder des avantages, sous forme de prise en charge de licence ou de tenues voir de mutation. Un chèque de caution du montant de cet avantage sera demandé en contrepartie.

En aucun cas la cotisation au club sera offerte, elle fait partie de l'engagement du licencié envers le club.

Des formations d'entraîneurs, de mise à niveau de diplôme, ou des formations de fonctionnement au sein du club, pourront aussi être prises en charge par le club avec chèque de caution. **A condition que le bénéficiaire s'engage à effectuer des missions pour le club en rapport avec sa formation au minimum deux années.**

La section Loisir a mis en place un Challenge fidélité sous forme de points qui récompensera les adhérents les plus assidus aux sorties organisées par le club.

- 1 point pour une présence à la sortie
- 1 point pour le port du maillot club pendant la sortie.
- 2 points pour une présence à une sortie club organisé avec un départ hors de Nîmes
- 5 points pour une présence à un stage organisé par le club

Le classement final récompensera les 3 premiers par des cadeaux.

D'autre part les membres du bureau peuvent bénéficier d'avantages pour remerciement de leur implication et dévouement tout au long de l'année.

Licence, tenue, défraiement de frais de déplacement sur les manifestations du club.

Avantages, décidés et actés avant l'Assemblée Générale

Toutes ces décisions sont prises pour la saison 2024, par le bureau qui à tout moment pourra statuer et proposer d'autres décisions.

Tout le bureau vous souhaite une bonne saison 2024.

Nîmes cyclisme saison 2024

Signature licencié